

Déclaration de travaux

requérant un permis de construction

UTILISATION GUIDE D'UTILISATION

BUT DU GUIDE

Ce guide est destiné à l'usage des municipalités afin de permettre aux divers intervenants de remplir le formulaire de déclaration de travaux requérant un permis de construction.

Compte tenu de sa mission, la Régie du bâtiment du Québec a été désignée comme porte d'entrée au gouvernement en vue de faciliter l'application du Règlement sur les renseignements relatifs à la réalisation de travaux requérant un permis de construction.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ce règlement, qui découle de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 120.2), a été approuvé par le Conseil exécutif le 20 février 2002 et il est entré **en vigueur le 1^{er} avril 2002**. Depuis cette date, toutes les municipalités du Québec sont tenues d'informer la Régie du bâtiment de toutes les demandes de permis de construction, qu'il s'agisse de construction neuve, de transformation, d'agrandissement ou d'addition à un bâtiment.

Dans les 5 jours suivant la demande de permis, le fonctionnaire municipal responsable de la délivrance d'un permis de construction doit transmettre à la direction régionale de la Régie du bâtiment tous les renseignements exigés en vertu du règlement. Le formulaire ci-joint est conçu de façon à faciliter la transmission de ces renseignements.

Pour permettre au gouvernement d'intensifier sa lutte contre le travail au noir, les renseignements reçus des municipalités seront partagés par la Régie du bâtiment du Québec, la Commission de la construction du Québec et le ministère du Revenu du Québec. Ce partenariat permettra à ces trois organismes de mieux cibler leurs interventions dans les chantiers où des activités au noir sont susceptibles de se réaliser, autant dans les secteurs **résidentiel, commercial, industriel qu'institutionnel**.

TRANSMISSION DES DÉCLARATIONS

Les déclarations de travaux requérant un permis de construction doivent être transmises par la municipalité à la direction régionale de la Régie du bâtiment, par la poste ou par télécopieur, **dans les 5 jours suivant la demande de permis municipal**, par l'un ou l'autre des moyens suivants:

- le formulaire papier ci-joint;
- le formulaire électronique PDF disponible dans le site internet de la Régie (www.rbq.gouv.qc.ca).

MAISON UNIFAMILIALE NEUVE

Le Règlement sur les informations requises pour obtenir un permis de construction d'une maison unifamiliale neuve, édicté par le décret 891-95 du 28 juin 1995, **est abrogé**.

Le formulaire "Déclaration de construction de maison unifamiliale neuve" (1479) est remplacé par la "Déclaration de travaux requérant un permis de construction", ci-jointe.

DOCUMENTATION FOURNIE

Afin de vous aider à répondre aux exigences du règlement, nous joignons à ce guide le formulaire «Déclaration de travaux requérant un permis de construction» ainsi qu'une annexe portant sur les caractéristiques du chantier et la classification des bâtiments.

DEMANDES D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pour toute question relative à la déclaration de travaux, vous pouvez contacter les directions régionales de la Régie du bâtiment du Québec, dont les coordonnées sont indiquées au verso du guide et du formulaire.

Comment remplir le formulaire

Régie
du bâtiment

Québec

Renseignements exigés en vertu
de la Loi sur l'aménagement
et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1, a. 120.2)

À REMPLIR EN MAJUSCULES

DÉCLARATION DE TRAVAUX REQUÉRANT UN PERMIS DE CONSTRUCTION

À l'usage de la Régie	Étampe du bureau régional
N° de déclaration	

1- Municipalité (À transmettre dans les 5 jours suivant la demande de permis)

1] Nom de la municipalité			
2] Code géographique	3] N° de demande de permis	4] Date de demande du permis A M J	

2- Propriétaire ou Donneur d'ouvrage

5] Nom			
6] Prénom			7] N° licence RBQ N° entreprise-NEQ
8] Adresse	9] N° civique	9] Type et nom d'artère	10] Municipalité
11] Appartement n°	12] Code postal		
13] Province	14] Pays	15] Ind. rég.	Téléphone
16] Ind. rég.	Télécopieur		

3- Exécutant des travaux

*Si même qu'à la section 2, ne pas remplir la section 3.

Propriétaire * ou Donneur d'ouvrage * Entrepreneur licencié Gestionnaire de projet

20] Nom			
21] Prénom			22] N° licence RBQ N° entreprise-NEQ
23] Adresse	24] N° civique	24] Type et nom d'artère	25] Municipalité
26] Appartement n°	27] Code postal		
28] Province	29] Pays	30] Ind. rég.	Téléphone
31] Ind. rég.	Télécopieur		

4- Concepteur principal des plans

32] Nom			
33] Prénom			34] Ind. rég.
Téléphone			

5- Emplacement des travaux

*Si l'adresse est la même qu'à la section 2, ne pas remplir l'adresse de la section 5.

35] Adresse	36] N° civique	36] Type et nom d'artère	37] Municipalité	38] Appartement n°	39] Code postal si disponible
40] N° matricule apparaissant au rôle d'évaluation		41] Désignation cadastrale		41] N° de lot	
42] Désignation secondaire					
43] Nom du cadastre					

6- Caractéristiques du chantier (voir l'annexe)

44] Classification du bâtiment			Si vous avez coché "C", préciser :			Si vous avez coché "C4", préciser :			45] Nature des travaux			
L É G E N D E	A	<input type="checkbox"/> Établissement de réunion	C1	<input type="checkbox"/> Appartements	C4.1	<input type="checkbox"/> Unifamiliale	→	Construction neuve <input type="checkbox"/>				
	B	<input type="checkbox"/> Établissement de soins ou de détention		C2		<input type="checkbox"/> Copropriété divisée		C4.2	<input type="checkbox"/> Duplex	Transformation (rénovation) <input type="checkbox"/>		
	C	<input type="checkbox"/> Établissement d'habitation		C3		<input type="checkbox"/> Pension de tout genre		C4.3	<input type="checkbox"/> Triplex	Agrandissement <input type="checkbox"/>		
	D	<input type="checkbox"/> Établissement d'affaires		C4		<input type="checkbox"/> Maison (résidentielle)		C4.4	<input type="checkbox"/> Multifamiliale (autre)	Addition d'un bâtiment <input type="checkbox"/>		
	E	<input type="checkbox"/> Établissement commercial		C5		<input type="checkbox"/> Chalet		C4.5	<input type="checkbox"/> Jumelé			
	F	<input type="checkbox"/> Établissement industriel		C6		<input type="checkbox"/> Autre bâtiment où dorment des gens (hôtel, motel, couvent, etc.)		C4.6	<input type="checkbox"/> En rangée			
		<input type="checkbox"/> Autre (bâtiment agricole, piscine, gazebo, etc.)										
46] Valeur estimée des travaux		47] Date de début des travaux A M J	48] Date de fin des travaux A M J		49] Nombre d'étages du bâtiment		50] Aire de plancher		m ²			
51] Brève description du bâtiment ou des travaux												

1 Municipalité

1. *Nom de la municipalité et 2. Code géographique*

Inscrire le nom de la municipalité qui délivre le permis ainsi que son code géographique tels qu'ils sont indiqués dans l'édition annuelle du Répertoire des municipalités du Québec produite par les Publications du Québec.

3. *Numéro de demande de permis*

Inscrire le numéro qui servira de référence pour les communications entre la Régie et la municipalité. (Demande, dossier, permis)

4. *Date de demande du permis*

Inscrire la date de demande du permis faisant l'objet de la déclaration de travaux. La date est composée des quatre chiffres de l'année, des deux chiffres représentant le mois et des deux chiffres représentant le jour.

2 Propriétaire ou donneur d'ouvrage

Cocher une seule case.

5. *Nom du propriétaire ou du donneur d'ouvrage*

Inscrire le nom de famille du propriétaire ou du donneur d'ouvrage, ou le nom de l'entreprise propriétaire ou donneur d'ouvrage.

6. *Prénom*

Inscrire le prénom du propriétaire ou du donneur d'ouvrage.

7. *Numéro de licence RBQ*

Pour les entrepreneurs licenciés de la Régie du bâtiment du Québec, inscrire le numéro de licence RBQ .

Numéro d'entreprise du Québec – NEQ

Pour les entrepreneurs licenciés de la Régie du bâtiment du Québec et les entreprises, inscrire le numéro d'entreprise du Québec délivré par l'IGIF (Inspecteur général des institutions financières).

8 à 16. *Adresse*

Les renseignements consignés dans cette section doivent être suffisamment complets pour permettre d'identifier le propriétaire ou le donneur d'ouvrage et de communiquer avec les intervenants (acheminement du courrier, appel téléphonique).

3 Exécutant des travaux

Commentaire sur 17 à 19 : Cocher le type d'exécutant des travaux. Une seule case doit être cochée.

17. *Propriétaire*

Individu ou entreprise déjà identifié à la section 2 – Identification du propriétaire qui réalisera en tout ou en partie les travaux de construction.

Donneur d'ouvrage

Individu ou entreprise déjà identifié à la section 2 – Identification du donneur d'ouvrage – qui réalisera en tout ou en partie les travaux de construction.

18. *Entrepreneur licencié*

Entreprise ou particulier titulaire d'une licence RBQ à qui est confiée la réalisation de l'ensemble des travaux concernés par la demande de permis.

19. *Gestionnaire de projet*

Entreprise ou particulier à qui le propriétaire ou le donneur d'ouvrage a confié la responsabilité de la gestion du projet de construction.

20 à 31.

Il n'est pas nécessaire de remplir les cases 20 à 31 lorsque l'exécutant des travaux est identique au propriétaire ou au donneur d'ouvrage identifié à la section 2.

4 Concepteur principal des plans

Cette section permet d'identifier le concepteur principal des plans, à savoir l'architecte, sinon le consultant spécialisé.

32. **Nom**

Inscrire le nom de famille du concepteur principal des plans (architecte, ingénieur, technologue, etc.) ou le nom de l'entreprise.

33. **Prénom**

Inscrire le prénom du concepteur principal des plans.

34. **Numéro de téléphone**

Inscrire le numéro de téléphone du concepteur principal des plans.

5 Emplacement des travaux

Les coordonnées du chantier sont essentielles à la déclaration de travaux et l'adresse demeure l'information qui doit être absolument donnée. En l'absence de celle-ci, la désignation cadastrale sera exigée.

35 à 39.

Ne pas remplir les cases 35 à 39 si l'adresse est la même qu'à la section 2.

35. **Adresse – Numéro civique**

Inscrire le numéro civique de l'adresse du chantier.

36. **Type et nom d'artère**

Inscrire le type (rue, avenue, boulevard, etc.) et le nom de l'artère.

37. **Municipalité**

Inscrire le nom de la municipalité, s'il diffère de la section 1.

40. **Numéro matricule**

Inscrire le numéro de matricule complet du chantier tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation municipal.

Désignation cadastrale :

41. **Numéro de lot**

Inscrire le ou les numéros de lot originaires ou rénovés (numéro d'unité foncière officielle de la propriété) du terrain sur lequel sont effectués les travaux.

42. **Désignation secondaire**

Inscrire l'information relative à la désignation secondaire (complément spécifique au numéro de lot). Il peut s'agir par exemple des précisions suivantes : canton, rang, bloc.
Exemple : Canton de Bourlamaque

43. **Nom du cadastre**

Inscrire le nom du cadastre actuel ou rénové tel que mentionné (nom officiel du registre cadastral déposé aux archives du ministère des Richesses naturelles).
Exemple : Paroisse de Charlesbourg, cadastre du Québec.

Commentaire : Si vous ne possédez pas tous les renseignements sur l'emplacement des travaux, voici par ordre d'importance ceux qui sont requis:

1. le numéro civique de l'adresse des travaux;
2. la désignation cadastrale;
3. le numéro matricule apparaissant au rôle d'évaluation.

6 Caractéristiques du chantier

La section 6 permet d'identifier le type de bâtiment ainsi que la nature des travaux qui seront effectués. Voir au besoin l'annexe, qui a été conçue de façon à faciliter la compréhension de cette section.

44. Classification du bâtiment

Pour plus de précisions, voir l'annexe.

Cocher le groupe et, le cas échéant, le type et le sous-type de bâtiment en vous basant sur la légende (exemples: A; C1; C4.1).

Pour les établissements d'habitation, voir la description de chacun des sous-types dans l'annexe.

Commentaire sur la case «Autre» : Cocher la case «Autre» si les travaux ne sont pas reliés aux groupes A à F et passer à la case 46.

45. Nature des travaux

Si, à la case 44, vous avez identifié le groupe dans lequel se classe le bâtiment par l'une des lettres A, B, C, D, E ou F, il est important de cocher, à la case 45, l'élément le plus représentatif de la nature des travaux.

46. Valeur estimée des travaux

Il est essentiel d'inscrire la valeur des travaux concernés par la demande.

Ne pas inscrire de décimales.

47. Date de début des travaux

Inscrire la date projetée ou réelle du début des travaux. La date est composée des quatre chiffres de l'année, des deux chiffres représentant le mois et des deux chiffres représentant le jour.

48. Date de fin des travaux

Inscrire la date projetée ou réelle de la fin des travaux. La date est composée des quatre chiffres de l'année, des deux chiffres représentant le mois et des deux chiffres représentant le jour.

49. Nombre d'étages du bâtiment

Inscrire le nombre d'étages compris entre le premier étage et le toit du bâtiment (voir l'annexe).

50. Aire de plancher

Inscrire l'aire de plancher en mètres carrés des travaux concernés par la demande (voir l'annexe).

51. Brève description du bâtiment ou des travaux

À l'aide de l'annexe, préciser la nature du bâtiment ou des travaux faisant l'objet de la déclaration (exemple : aréna, garderie de jour, épicerie, piscine).

Directions régionales de la Régie du bâtiment du Québec

Abitibi - Témiscamingue

164, avenue Principale,
Rez-de-chaussée
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P7
Tél.: 819 763-3185
Sans frais: 1 800 567-6459
Télécopieur: 819 763-3352
Sans frais: 1 866 606-6796
rouyn-noranda@rbq.gouv.qc.ca

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie

337, rue Moreault
1^{er} étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4
Tél.: 418 727-3624
Sans frais: 1 800 463 0869
Télécopieur: 418 727-3575
rimouski@rbq.gouv.qc.ca

Estrie

200, rue Belvédère Nord
Bureau 4.10
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél.: 819 820-3646
Sans frais: 1 800 567-6087
Télécopieur: 819 820-3959
sherbrooke@rbq.gouv.qc.ca

Mauricie – Centre-du-Québec

100, rue Laviolette
1^{er} étage, bureau 115
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9
Tél.: 819 371-6181
Sans frais: 1 800 567-7683
Télécopieur: 819 371-6967
trois-rivieres@rbq.gouv.qc.ca

Montréal (secteur nord) - Laval - Laurentides - Lanaudière

1760, boul. Le Corbusier
1^{er} étage
Laval (Québec)
H7S 2K1
Tél.: 450 680-6380
Sans frais: 1 800 361-9252
Télécopieur: 450 681-6081
Sans frais: 1 866 867-8135
laval@rbq.gouv.qc.ca

Montréal (secteur sud) - Montérégie

201, place Charles-Lemoyne
Bureau 3.10
Longueuil (Québec)
J4K 2T5
Tél.: 450 928-7603
Sans frais: 1 800 363-8518
Télécopieur: 450 928-7684
Sans frais: 1 866 283-1115
longueuil@rbq.gouv.qc.ca

Outaouais

170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Bureau 8.100
Gatineau (Québec)
J8X 4C2
Tél.: 819 772-3860
Sans frais: 1 800 567-6897
Télécopieur: 819 772-3973
Sans frais: 1 866 606-6806
gatineau@rbq.gouv.qc.ca

Québec – Chaudière- Appalaches

800, place D'Youville
12^e étage
Québec (Québec)
G1R 5S3
Tél.: 418 643-7150
Sans frais: 1 800 463-2221
Télécopieur: 418 646-5430
quebec@rbq.gouv.qc.ca

Saguenay – Lac-Saint-Jean – Côte-Nord

3885, boul. Harvey
4^e étage
Saguenay (Québec)
G7X 9B1
Tél.: 418 695-7943
Sans frais: 1 800 463-6560
Télécopieur: 418 695-7947
saguenay@rbq.gouv.qc.ca

456, avenue Arnaud
Bureau 1.08
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél.: 418 964-8400
Sans frais: 1 800 463-1752
Télécopieur: 418 964-8949
sept-iles@rbq.gouv.qc.ca

www.rbq.gouv.qc.ca